

Agenda social de la Fonction publique pour l'année 2011

Intervention de M. François BAROIN,

**Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique
et de la Réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement**

Jeudi 31 mars 2011

Monsieur le Ministre, cher Georges,

Mesdames et Messieurs,

Cela fait à présent quatre mois que le Président de la République et le Premier ministre m'ont confié le portefeuille de la Fonction publique. Quatre mois d'une première collaboration avec vous, Mesdames et Messieurs, et avec Georges TRON. Cette collaboration, je l'estime fructueuse. J'en veux pour preuve l'accord majoritaire que nous avons signé ce matin.

Depuis mars 2008, à l'instar de la démarche instaurée en décembre 2007 par le Président de la République pour le secteur privé, un agenda social est désormais défini chaque année pour la Fonction publique. C'est l'un des apports importants des conférences sociales de l'automne 2007, sur la base duquel s'est construit le dialogue social très intense des quatre dernières années.

L'an passé, Eric WOERTH et Georges TRON, avec qui j'ai le plaisir de travailler depuis le mois de novembre, vous avaient présenté les priorités de l'année 2010.

Je tirerai dans un premier temps le bilan des réformes menées depuis l'année 2007, pour ensuite vous faire part de nos grandes échéances pour l'année 2011.

I. La période 2007-2010 nous a permis de moderniser en profondeur la Fonction publique, et ce, dans le cadre d'un dialogue social très approfondi.

La période 2007-2010 aura été de fait particulièrement féconde en termes de négociation.

Les relevés de conclusions de février 2008 sur la politique salariale, les accords de Bercy sur le dialogue social de juin 2008, l'accord de novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail sont autant d'exemples de la vitalité de notre dialogue social. J'y ajoute l'accord sur la situation des agents non titulaires, que nous venons de conclure avec 6 d'entre vous ce matin.

Ce dialogue social nous a permis de rénover le cadre et la méthode de nos négociations.

De ce point de vue, l'année 2010 restera une année « historique » avec l'adoption puis la déclinaison concertée de la loi de rénovation du dialogue social. Celle-ci a permis de fonder pour les années à venir de nouvelles relations professionnelles, qui s'appuient sur la responsabilité, le dialogue et la négociation. 2011 sera également une année « historique », avec l'élection générale des représentants du personnel d'octobre prochain dans la fonction publique de l'Etat et dans la fonction publique hospitalière.

Au delà de ces accords, nous avons négocié ou nous sommes concertés sur les matières salariales, dans un contexte économique extrêmement tendu. Nous avons, par exemple, poursuivi la déclinaison de la rénovation des grilles prévue par les relevés du 21 avril 2008, en accompagnant la mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES) pour les agents de catégorie B et en travaillant à rénover la grille des agents de catégorie A sans, je le regrette, trouver d'accord. Nous avons échangé de manière constructive sur le développement de l'intéressement collectif.

Nous avons également fait évoluer en profondeur nos règles de mobilité et nos perspectives en matière de parcours professionnels.

Ces années nous ont enfin permis de lutter contre toutes les formes de discrimination, dans le respect de la diversité, qu'elle soit liée au handicap, au sexe, à l'orientation sexuelle, qu'elle soit géographique ou sociale.

L'an dernier, notre agenda s'articulait autour d'une feuille de route dont les thèmes demeurent dans la ligne de nos réformes. Ils retracent les préoccupations des agents autant que celles des employeurs : mieux recruter ; mieux gérer ; mieux rémunérer ; mieux dialoguer.

II. Cette année, je vous propose de nous concentrer sur la finalisation de la mise en oeuvre des accords conclus et sur la poursuite des réformes concourant au déploiement d'une fonction publique de métiers, exemplaire et confiante dans ses valeurs ; une fonction publique qui donne toute leur place à la diversité, à l'égalité professionnelle et à une meilleure gestion des agents aux différents âges de la vie.

A. Premier axe de nos réformes pour 2011 : faire aboutir et mettre en œuvre dans les meilleurs délais les accords conclus depuis 2008

a) La mise en œuvre de l'accord sur les agents non titulaires, signé ce matin, sera au cœur de nos priorités dans les semaines à venir.

La première étape sera consacrée à l'élaboration du **projet de loi relatif à la lutte contre la précarité dans la Fonction publique**, en lien avec les employeurs, les ministères et les organisations signataires, l'objectif étant de le déposer à l'Assemblée nationale avant la fin du mois de juin. Dès le mois d'avril, nous nous retrouverons pour examiner un projet de texte. Notre objectif est que les dispositions du protocole puissent entrer en vigueur de manière effective au tout début de l'année 2012.

b) Il faut finaliser la mise en œuvre des accords de Bercy et de la loi sur le dialogue social, dans la perspective des élections de l'automne 2011.

Deux textes majeurs en termes de **rénovation du dialogue social** doivent donner lieu à concertation dans les mois à venir, notamment sur la mise en place d'un conseil commun aux trois versants de la Fonction publique et la refondation des trois conseils supérieurs. Nous finaliserons également les circulaires relatives aux **élections** ainsi que celle relative aux **nouvelles règles de la négociation**. Mon objectif est que, très rapidement après les élections, nous puissions mettre en place et faire vivre ces nouvelles instances.

Nous poursuivrons par ailleurs la concertation engagée sur les **moyens** des organisations syndicales, sur les thèmes qui avaient été mis au débat par Georges TRON en juillet dernier.

En tout état de cause, nous devrions avoir abouti cet automne, au moment des élections professionnelles.

c) Enfin, il est nécessaire d'achever la mise en œuvre de l'accord sur la santé et la sécurité au travail.

Un travail considérable a été réalisé depuis novembre 2009. Le décret de 1982 rénové devrait être publié très prochainement. Nous visons la fin du premier semestre pour conclure ce chantier, dont la mise en œuvre sera suivie dans le cadre du conseil commun que je viens d'évoquer. Resteront à finaliser les travaux portant d'une part sur la procédure de **reclassement** des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, sur la base d'une mission en cours confiée à l'IGAS et à l'IGA, et d'autre part sur l'**imputabilité** des accidents et des maladies professionnelles, à l'image de ce qui existe dans le secteur privé.

d) Je vous propose également de tenir notre rendez-vous salarial annuel d'ajustement le 19 avril prochain.

Avec Georges TRON, je souhaite que, conformément au premier relevé de conclusions d'avril 2008, nous puissions tenir assez tôt cette année notre rendez-vous salarial annuel.

Cette rencontre nous permettra de faire un **bilan partagé des mesures mises en œuvre au cours des dernières années** en matière indiciaire (point et grilles) et indemnitaire (PFR et intéressement collectif).

Je souhaite une nouvelle fois évoquer à cette occasion certains chantiers que nous vous avons proposé d'ouvrir ou d'approfondir l'été dernier (**SFT, Indemnité de Résidence, sommet de la grille des catégories C, action sociale**) et définir avec vous le programme de travail sur ces questions tout au long de l'année 2011. Je vous propose également d'évoquer la **poursuite du chantier de rénovation des grilles** avec notamment le déploiement du Grade à accès fonctionnel (GRAF) en catégories A et A+. Au second semestre, nous vous présenterons un premier bilan de la mise en œuvre du NES en catégorie B.

B. Deuxième axe de nos chantiers pour 2011 : poursuivre les réformes engagées, en vue de la mise en place d'une fonction publique rénovée dans son architecture, exemplaire et confiante dans ses valeurs, qui donne toute leur place à la diversité, à l'égalité professionnelle et à une meilleure gestion des agents aux différents âges de la vie.

Le fil directeur de l'ensemble de ces réformes menées depuis 2007 est de rendre l'administration plus efficace et la gestion des ressources humaines plus juste, à la fois pour qu'elle s'adapte mieux aux besoins

évolutifs de nos concitoyens mais aussi des administrations, et pour qu'elle favorise la motivation et la reconnaissance des personnels.

La dynamique doit être profitable à l'utilisateur, aux administrations et à leurs agents. Avec Georges TRON, je souhaite que nous poursuivions cette démarche selon les trois axes suivants.

a. Franchir une étape supplémentaire sur la rénovation de l'architecture de la fonction publique avec :

- Le déploiement du plan de **fusion des corps** et la mise en place des premiers corps interministériels pour les attachés.
- La rénovation de la politique en faveur de **l'encadrement supérieur**, avec la création d'un grade à accès fonctionnel pour les administrateurs civils et la réforme des emplois de direction.
- La poursuite de la mise en place de la PFR et le déploiement de l'intéressement collectif d'ici la fin de l'année 2011.
- La poursuite des travaux engagés pour professionnaliser le recrutement et la formation.

b. Réaffirmer l'exemplarité de la fonction publique en matière d'égalité professionnelle

- Tout d'abord, en matière d'**emploi des seniors et plus largement de gestion des agents aux différents âges de la vie**. Un travail de réflexion est en cours sur ces sujets à la DGAFP.

Nous reviendrons vers vous avant la fin du semestre pour vous faire partager cette réflexion et identifier avec vous les axes d'action qui pourraient alimenter une négociation à l'automne.

L'objectif est de développer la gestion individualisée des agents et de mieux les accompagner tout au long de leurs parcours professionnels. Cette démarche pourrait se conjuguer avec une réflexion sur la formation tout au long de la vie, profondément renouvelée en 2007, rénovation dont il convient désormais de dresser le bilan. Je vous proposerai donc de nous retrouver fin août pour cette phase de diagnostic.

- **En matière d'égalité professionnelle hommes-femmes sur la base du rapport GUEGOT.** Une réunion de présentation par Mme Françoise Guégot de son rapport aux partenaires sociaux sera organisée au cours des deux prochaines semaines. Elle sera suivie d'échanges plus approfondis, permettant de recueillir les positions et les attentes des uns et des autres sur cette question. Si à l'issue de cette concertation les points d'accord sur les mesures envisageables étaient suffisamment partagés, des négociations pourraient s'ouvrir courant mai. Les modifications législatives induites par les conclusions de cette négociation pourraient alors figurer dans le second volet du projet de loi relatif à la lutte contre la précarité dans la Fonction publique.

- En matière de **handicap et de diversité**. Une campagne de sensibilisation au handicap sera lancée le 12 mai, lors de la journée du handicap dans la Fonction publique. La dynamique des classes préparatoires intégrées et de la lutte contre les discriminations, en partenariat avec la HALDE, sera poursuivie, pour mieux refléter la diversité de la société française.
- Par ailleurs, nous organiserons une concertation avec vous sur le développement du **télétravail** dans la Fonction publique. Cela nous semble aller dans le sens d'une meilleure conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, et constituer dans le même temps une réponse aux enjeux se rattachant à l'égalité professionnelle hommes-femmes ou à l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

c. Conforter les valeurs de la fonction publique

Le calendrier social très dense de l'année 2010 ne nous a pas permis d'aborder la question des **valeurs de la fonction publique**, que nous avons pourtant inscrite à notre agenda social. Plusieurs chantiers qui s'ouvrent cette année, comme la codification ou les suites à donner aux travaux de la commission SAUVE sur les conflits d'intérêt vont nous permettre de revenir sur cette question essentielle, pour réaffirmer les valeurs « républicaines » d'égalité, d'intégrité, de

neutralité et de laïcité de la fonction publique, ainsi que les valeurs de continuité et d'adaptabilité des services publics.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, je vous ai indiqué vouloir mieux vous associer aux questions de réforme de l'Etat, car les liens sont forts entre la fonction publique et la modernisation de l'administration. Je souhaite donc que nous puissions avoir des échanges soutenus sur ces questions au sein de la Commission de modernisation des services publics : cela recouvre des préoccupations que vous avez légitimement exprimées sur la Réforme de l'administration territoriale, sur la Révision générale des politiques publiques, sur les valeurs du service public ou sur des chantiers ministériels de réforme.

Je souhaite, pour conclure, vous dire à quel point l'Etat est attaché au service public et aux agents publics.

Avec Georges, nous le sommes dans nos responsabilités ministérielles et dans nos mandats électifs.

Il convient d'assurer la pérennité de ce modèle français en le modernisant, en l'adaptant aux attentes de nos concitoyens et en répondant à nos impératifs de maîtrise des finances publiques, tout en préservant ce qui en fait l'essentiel, son Statut et ses valeurs.

C'est ma mission ainsi que celle de Georges TRON. Et je veux vous dire, Mesdames et Messieurs, que j'en suis extrêmement fier.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi